

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

CHAMPIONNATS DE FRANCE

PAR ÉQUIPES 2024



INTERCLUBS
12 ANS ET MOINS



Toutes les infos sur www.fft.fr





GUIDE PRATIQUE

SOMMAIRE

Calendrier administratif / sportif

La rencontre

Juge-arbitrage / arbitrage

Rappels règlementaires

Courts et balles homologuées

Frais de déplacement

Ce document est interactif lorsque vous cliquez sur le bouton

Sommaire

en bas à droite vous revenez sur cette page.

Les titres du sommaire vous emmènent sur les pages correspondantes.

Bonne lecture !

Contact :

competitiontennis@fft.fr

Nouveautés 2024

La licence doit avoir été validée le 15 décembre 2023 au plus tard

CALENDRIER ADMINISTRATIF

Inscriptions et saisies des équipes par les ligues dans la Gestion Sportive	Du lundi 15 au lundi 29 janvier 2024 => par les ligues. Possibilité d'inscrire 3 équipes supplémentaires maximum. Chaque ligue inscrit minimum deux joueurs par équipe pour la prise en compte de la pesée. Epreuve Réservée aux joueurs 12 ans et moins. Pour les 8, 9 et 10 ans être classé à 30/3 minimum
Envoi du formulaire d'inscription des équipes	Le lundi 29 janvier au plus tard, envoi du formulaire « Interclubs 12 ans et moins 2024 - Inscription des équipes » complété à : competitiontennis@fft.fr
Diffusion des équipes qualifiées	Mercredi 7 février 2024 (avec le classement de février)
Saisie de la fiche équipe	Par les clubs via ADOC du jeudi 8 au lundi 12 février 2024 (installations, marque de balles, capitaines) => Attention nouveauté réglementaire sur la liste des joueurs (cf. page 4)
Diffusion du tableau	Au plus tard le jeudi 15 février 2024 (avec le classement de février)
Sélection des équipes (classement de février)	16 équipes → Tableau <ul style="list-style-type: none">• Une équipe par ligue métropolitaine (championne régionale)• 3 équipes supplémentaires sélectionnées en fonction du poids des équipes et de l'ordre de priorité donné par la ligue

CALENDRIER SPORTIF

1/8 de finale	Le 10 mars 2024, l'un des deux clubs reçoit
Phase finale	<ul style="list-style-type: none">• Lieu : Limoges Bas-Fargeas (Ligue Nouvelle Aquitaine) du 22 au 24 mars 2024• Format : 1/4, 1/2 et finale avec matchs de classement pour les places 1 à 4• Perdants des 1/4 jouent une 2^e rencontre et repartent

LES RENCONTRES – Début à 9h00 (sous réserve lors de la phase finale) - Le JA doit saisir la feuille de matchs le jour de la rencontre via Ten'Up.

Format	2 simples et 1 double Ordre : Double, simple 2 et simple 1 // 30 mn entre le double et le premier simple
Formats de jeu	Simple : Format 1 : 3 sets à 6 jeux Double : Format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points
Court	1 court minimum (1 court couvert minimum de repli pour les rencontres initialement prévues à l'extérieur)
Rappels règlementaires	<ul style="list-style-type: none">• Un seul NvEQ autorisé le jour de la rencontre• Le capitaine doit avoir sa licence dans le club• Les ententes entre 2 clubs ne sont pas possibles• Composition des équipes donnée avant la rencontre avec possibilité de modifier les simples jusqu'à 10 mn avant le simple 2• En cas de blessure d'un joueur pendant ou à l'issue du double et s'il n'y a que deux joueurs, seul le simple 1 est joué• No let service



GUIDE PRATIQUE

JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE

Juge-arbitrage

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que pour chacune de vos rencontres disputées à domicile, un juge arbitre de **qualification JAE2 minimum**, soit **désigné par la ligue pour officier sur la rencontre**. En l'absence de contact avec le juge-arbitre trois jours avant la rencontre, merci de bien vouloir contacter votre ligue afin de vous assurer qu'un juge-arbitre a bien été désigné.

Les indemnités de juge-arbitrage sont à la charge de votre ligue.

Une indemnité forfaitaire sera versée par la FFT à la ligue selon les tarifs suivants :

- **Ligue Ile-de-France** : 38,60 € par rencontre ;
- **Autres ligues** : 43,80 € par rencontre.

Arbitrage (RS, Article 145)

Le club visité doit mettre à disposition du juge-arbitre **un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum**.

Saisie de la feuille de match

Le juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres **le jour de la rencontre via Ten'Up**.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Les Championnats de France par Equipes Interclubs 12 ans et moins 2024 sont réservés aux clubs affiliés à la FFT.

Dispositions spécifiques au Championnat de France 12 ans et moins (article 146 des RS de la FFT) :

- Chaque équipe comprend au moins 2 joueurs 12 ans et moins. Pour les joueurs des catégories d'âge 8, 9 et 10 ans, le classement minimum requis est de 30/3.
- Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double. Les joueurs de simple peuvent prendre part au double.
- Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou sur courts extérieurs. Dans le cas d'une rencontre devant se disputer sur courts extérieurs, le club d'accueil doit obligatoirement prévoir au minimum un court de repli.
- La phase finale de ces championnats se déroule exclusivement sur courts couverts.
- Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

Constitution des tableaux

Calcul du poids de l'équipe : sont pris en compte les deux meilleurs joueurs de l'équipe à condition que l'on puisse les aligner simultanément lors d'une même rencontre. En d'autres termes, si les deux meilleurs joueurs sont nouvellement qualifiés ou ont le statut de joueur « Non UE », nous ne prendrons en compte que le joueur ayant le meilleur classement et le troisième joueur de la liste.

Le classement pris en compte puis constituer les rencontres des huitièmes de finale sera le classement **du 6 février 2024**.

Le classement pris en compte puis constituer le tableau de la phase finale sera le classement **du 5 mars 2024**.

Le tableau de la phase finale sera constitué sur place pendant la réunion des capitaines. Les 4 équipes ayant le meilleur poids seront désignées têtes de séries.

Statut et nationalité des joueurs (RS article 88 à 91)

Les dispositions générales des Règlements Sportifs de la FFT s'appliquent à ces championnats, notamment en ce qui concerne les qualifications, les changements de club et la qualification des joueurs n'étant pas titulaires de la nationalité française.

Forfait d'une équipe après la diffusion du tableau

Article 112 des RS : «Le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N, perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1.»

La commission organisatrice se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles justifiées par le club.



GUIDE PRATIQUE

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Liste des joueurs

En application de **l'article 84** des Règlements Sportifs, dans toutes les compétitions dont les tableaux sont constitués en fonction de la pesée des compositions prévisionnelles des équipes :

- Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition une liste nominative de joueurs du club susceptibles, dans le respect des règlements en vigueur, d'être alignés simultanément dans l'équipe. Ces joueurs détermineront le poids de l'équipe.
- **Le club doit communiquer à l'organisateur du championnat, dans les délais fixés par la commission compétente, une liste de 15 joueurs maximum. Ces joueurs doivent être régulièrement qualifiés en vertu des dispositions des présents règlements sportifs. La participation est interdite à tout joueur ne figurant pas sur cette liste.**
- Si le classement d'un ou plusieurs joueurs (joueurs figurant sur la liste initiale visée ci-dessus ou non) évolue en cours de championnat ce nouveau classement sera pris en compte pour les rencontres suivantes.

RAPPEL : seuls les joueurs et joueuses ayant validé leur licence le **15 décembre 2023** au plus tard peuvent participer aux championnats de France Interclubs 12 ans et moins.

COURTS ET BALLEES HOMOLOGUES

Surfaces de jeu homologuées par la FFT

Béton poreux	Parquet bois
Dalles thermoplastiques	Résine
Enrobé poreux	Tapis caoutchouc
Gazon naturel	Tapis synthétique
Gazon synthétique	Terre Battue artificielle
Moquette (avec ou sans matériaux libres)	Terre Battue traditionnelle

Liste des balles homologuées par l'ITF consultable sur le lien suivant : [CLIQUEZ-ICI](#)

INDEMNITES ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Détail	Mode de calcul
Première journée	$0,10 \text{ €/km} \times \text{Distance}^1 \times 4^2$
Phase Finale	Frais de déplacement identique à la première journée Frais de séjour : 305 € / équipe pour les 1/4 de finaliste (2 jours) 458,50 € / équipe à partir des 1/2 finalistes (3 jours)

¹ = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club

² = le nombre de personnes prises en charge

Depuis/vers la Corse Traversée Aller/Retour = 1500 km / personne	Traversée A/R = $4 \times 1500 \text{ km} \times 0,10 \text{ €} = 600 \text{ €}$ Ajouter ensuite au calcul des kilomètres effectués sur le territoire
--	--

NB: Les Indemnités de déplacement et de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte **qu'à partir d'une distance de 50 km aller.**